

DOSSIER

UNE VIOLENCE GRANDISSANTE QUI N'ÉPARGNE PAS LA BELGIQUE

Le rapport annuel de la plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes retient l'attention et indique qu'il est plus urgent que jamais de tracer les limites de ce qui est acceptable et surtout de ce qui ne l'est pas.



« Lorsque les enquêtes présentent des lacunes ou lorsqu'aucune enquête n'est diligentée, la justice est mise à mal et l'impunité peut devenir la règle ». Le rapport annuel de la plate-forme mise en place par le Conseil de l'Europe pour « renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes » est inquiétant. Non seulement il énumère des faits graves (passage à tabac, agressions, attaque au couteau...) mais il souligne l'augmentation de leur fréquence et le caractère prémédité de nombre de ceux-ci.

Les alertes répertorient les moyens utilisés : incendies criminels ou attentats à la bombe, balles envoyées par courrier, dispositions de loi visant à maintenir les journalistes en prison en dépit du risque accru d'infection pendant la pandémie de Covid19, atteintes à la vie privée.

Suite et dossier en pages 4, 5 et 6

Gilles Milecan

DÉONTOLOGIE

CONFINÉ, LE PUBLIC EXIGE TOUJOURS PLUS DE QUALITÉ

Sans surprise, c'est la crise sanitaire qui a occupé le devant de la scène au Conseil de déontologie journalistique. Le rapport annuel de celui-ci est sorti et il témoigne de la part belle faite aux demandes relatives au traitement médiatique de la crise COVID mais aussi aux questions sur le suivi des règles sanitaires par les journalistes, qui ne relèvent pourtant pas du champ déontologique.

Cette année a, souligne le président du CDJ, Jean-Jacques Jaspers, dans son introduction au rapport, vu s'accroître encore « la confusion entre vérité et conviction, entre les faits et les certitudes » tout autant que la généralisation totalement abusive et trompeuse qu'il cliche en un néologisme : « lémédia ». S'il est encore trop tôt pour examiner

avec le recul nécessaire les traitements journalistiques qui ont été réservés à la crise, le CDJ est toutefois bien placé pour affirmer que les enjeux déontologiques ont été au cœur des préoccupations des rédactions. Ce constat se base sur le nombre de demandes d'information formulées par ces rédactions auprès du CDJ et témoigne des questionnements réguliers quant à la manière de traiter des informations potentiellement anxiogènes.

Les plaintes en lien avec la couverture « COVID » n'ont cependant pas été majoritaires alors que l'actualité 2020 aurait pu le laisser penser, d'autres sujets ayant en effet retenu tout autant l'attention du public. En revanche, cette crise s'accompagne d'une augmentation du nombre de plaintes « citoyennes »,

c'est-à-dire formulées par des personnes n'étant pas directement concernées par les productions visées.

Les griefs soulevés par ces plaignants « citoyens », relève la secrétaire générale du CDJ, Muriel Hanot, portent « principalement sur des questions en lien avec le principe de respect de la vérité (fausse information, déformation d'information, confusion faits-opinions) et moins souvent qu'avant sur des enjeux déontologiques à visée sociétale (respect de la dignité humaine, stigmatisation, incitation à la haine) ou médiatique (confusion publicité-information) ; la cible principale de leurs plaintes est, selon l'angle considéré, tantôt la télévision et la presse en ligne, tantôt le service public. »

Suite en page 3

G. M.

N°236

SOMMAIRE

02 Fonds pour le journalisme : une nouvelle ère commence \

02 AJPro : les formations à venir \

03 Rue de la déonto : un détail pour vous \

07 Fiscalité : comment déclarer les bourses des deux Fonds \

08 Livre : presse et BD, un fidèle compagnonnage

AJP

SUR LE TERRAIN, DEUX PRÉCAUTIONS VALENT MIEUX QU'UNE

Longtemps regardés avec bienveillance, les journalistes ne sont plus automatiquement les bienvenu.e.s. Se préparer en (ré)évaluant avec sérieux la situation dans laquelle on va être plongé est un impératif qui n'est plus réservé aux reporters de guerre et qui peut éviter des conséquences personnelles douloureuses, et parfois durables, dans les pratiques professionnelles. Soucieuse de démocratie, et donc de journalisme, l'Europe y semble plus sensible que la plupart des Etats membres de l'Union.

UNE VIOLENCE GRANDISSANTE QUI N'ÉPARGNE PAS LA BELGIQUE

Suite de la [page 1](#).

Pire, des faits d'agressions physiques, d'actes d'intimidation, d'arrestations et de placement en détention, ou encore d'ordres intimant d'arrêter de filmer ou des interdictions d'accès à certains lieux sont imputés aux forces de l'ordre, celles-ci « *ne tenant pas suffisamment compte de l'obligation qui leur incombe de protéger les acteurs des médias et leur matériel* ». Les récits qui reviennent à l'AJP ne disent pas autre chose de la situation en Belgique : les relations avec les forces de l'ordre lors de manifestations publiques sont régulièrement tendues. Il arrive de plus en plus souvent qu'elles constituent des intimidations, tout le contraire de ce que les détenteurs du « laisser passer » que constitue la carte de presse sont en droit d'attendre des autorités publiques sur le terrain.

Les invectives émanant du public ont, elles aussi, tendance à se multiplier et à s'accompagner de bousculades ou d'intimidations physiques.

Cela a été le cas lors des « boums » du bois de la Cambre à Bruxelles mais aussi lors d'autres événements dont une partie des participants considèrent les journalistes comme partiaux et agissant en tant que porte-paroles des autorités politiques.

INFORMEZ L'AJP

Face à de telles menaces qui mettent en danger les journalistes et qui entravent leur travail, l'AJP encourage celles et ceux qui sont la cible de violence ou de haine à l'en informer. Il faut veiller à documenter les faits : filmer, noter les identités ou éléments d'identification, les heures, les lieux, les éventuels témoins. Cela permettra d'apporter la riposte adéquate, sous forme de plainte par exemple avec constitution de partie civile.

G. M.

Le rapport complet de la plateforme du Conseil de l'Europe est disponible https://europeanjournalists.org/wp-content/uploads/2021/04/Rapport-annuel_FRA_Liberte_-des-me_dias-en-Europe_WEB.pdf



Le journaliste Jérémy Audouard (à gauche) montre sa carte de presse au policier qui tente de l'empêcher de travailler.

STRESS POST-TRAU

La 11^e Conférence Nationale des Métiers du Journalisme (CNMJ) s'est tenue le 4 mai 2021, en « distanciel », d'après l'expression tristement consacrée. Elle s'est ouverte sur un chiffre : selon des études menées dans 6 pays européens (Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas, Espagne et Italie), entre 4,3 et jusqu'à 59% des journalistes sont atteints de stress post-traumatique (SSPT). Les plus touchés sont les reporters de guerre (30%) mais aussi les femmes (deux fois plus susceptibles de développer un SSPT que les hommes). Retour sur les inégalités face au SSPT ainsi que sur les moyens de s'en protéger.

Ces chiffres, c'est Bertille Ossey Woisard, journaliste et psychologue clinicienne de formation, qui les a exhumés. D'après elle, il y a une urgence à lever le tabou sur le SSPT chez les journalistes. Avant d'approfondir ce constat, rappelons ce que cachent ces 4 lettres. Le Syndrome de Stress Post-Traumatique peut survenir après un événement vécu comme une menace contre sa vie, son intégrité physique et/ou psychique (pour soi ou pour un proche). Attentats, prises d'otages, catastrophes naturelles ou pandémies sont autant de situations susceptibles de le provoquer. Parmi les situations à risques, on en retrouve également qui touchent en grande majorité les femmes : viol, violence conjugale, harcèlement professionnel et/ou sexuel. 20 à 30% des personnes exposées à une violence vécue comme traumatisante vont développer un SSPT qui se manifeste par des reviviscences (flashbacks, cauchemars), des stratégies d'évitement (émoussement de l'affect, détachement) et une hypervigilance.

LES JOURNALISTES PLUS À RISQUES

Il a fallu attendre le milieu des années 90, puis les attentats du 11 septembre 2001, pour que les chercheurs s'intéressent au SSPT dans le cadre de l'exercice de la fonction journalistique. Pourtant, les journalistes font partie, avec les soldats, policiers et sapeurs-pompiers, des professions les plus à risques. En couvrant une actualité souvent violente, ils sont exposés de manière directe ou

Nombre d'alertes (2015-2020)



Au total, 201 alertes relatives à la liberté des médias ont été publiées sur la Plateforme en 2020. Il s'agit là du chiffre le plus important jamais enregistré en une seule année, qui dépasse de près de 40 % celui relevé en 2019. Le nombre des agressions physiques (52 cas signalés) ainsi que de harcèlement et d'intimidation (70 cas) a atteint des niveaux records. Le patron de presse albanais Kastriot Reçi a été abattu devant son domicile, et la rédactrice en chef du site d'information russe Koza.press, Irina Slavina, est décédée après s'être immolée par le feu alors qu'elle avait demandé à être protégée contre un harcèlement persistant de la part des autorités. Source : Plateforme pour la sécurité des journalistes/Conseil de l'Europe.

MATRIQUE : LES FEMMES DAVANTAGE EXPOSÉES

indirecte, fréquente, répétée et prolongée à des événements, photos, vidéos et témoignages susceptibles de provoquer (ou réveiller) chez eux des traumatismes. On parle, dans le cas d'une exposition indirecte, de « *fatigue de compassion* ». Très présente chez les soignants, elle se manifeste lorsque l'on apporte soin, assistance et/ou écoute à une personne traumatisée. C'est le cas par exemple lorsqu'un journaliste recueille des récits de faits divers sordides, incestes, violences conjugales, crises migratoires, etc. Certains journalistes sont eux-mêmes souvent les cibles d'attaques à leur égard ou ce qu'ils représentent : harcèlement, cyber-harcèlement, blessures, prises d'otages et emprisonnements. Les journalistes sont donc plus « *à risques* » que d'autres professions.

LE TABOU DE LA BLESSURE INVISIBLE

« *Quoi qu'il arrive le boulot doit être fait.* » « *Ça fait partie du métier.* » Ces phrases, anodines au premier abord, mais encore trop fréquentes, relèvent de ce que Bertille Ossey Woisard appelle « *la culture du stoïcisme* » qui imposerait aux journalistes de souffrir en silence sous prétexte qu'ils et elles exercent « *un métier passion* ». Parce que la profession bénéficie toujours d'une certaine aura et d'une forme de prestige, de nombreux journalistes n'osent pas exprimer les difficultés rencontrées dans leur travail. Par honte, par culpabilité ou encore par crainte des réactions de leur hiérarchie. La peur d'être catalogué comme « *journaliste sensible* » est exprimée par le journaliste Matthieu Mabin, grand reporter à France 24 en ces termes : « *Le grand reportage était traditionnellement réservé aux hommes qui ne doivent pas dire qu'ils souffrent. Quant aux femmes, elles ne peuvent pas le dire non plus car certains leur rappelleraient que ce sont des fragilités féminines.* » Ici aussi, les stéréotypes de genre et biais sexistes viennent renforcer une situation déjà difficile.

Dans le cas du SSPT, la difficulté est renforcée par la nature même de la blessure : elle est avant tout morale, psychique (même si elle a de graves répercussions physiques) et demeure, d'une certaine manière, invisible.

La prise de conscience actée, comment

passer à l'action ? Comment protéger journalistes, rédactions et médias du SSPT ? Bertille Ossey Woisard a listé certaines pistes : préparer les journalistes à couvrir des événements violents grâce à des formations en sécurité, psychoéducation et via la mise en place d'un soutien psychologique (gratuit si possible) ; encourager l'échange et le partage d'expériences avant et après la mission, faire des pauses, ne pas s'exposer de façon répétée et récurrente à des images violentes, ne pas soumettre d'images ou de récits violents à un collègue sans l'avoir averti-e, tenter de réduire les synchronisations entre le journaliste et la victime (postures, expressions du visage,

gestuelle), avoir une supervision (collègue, responsable hiérarchique, médecin du travail ou thérapeute), laisser la possibilité de refuser une mission pour éviter « *la couverture de trop* », mentionnée par Patrick Baz, photojournaliste ayant photographié la mort pendant 30 ans : « *Le cerveau n'a pas de poubelle. A force d'accumuler les choses, ça déborde.* »

Camille Loiseau

Ressources utiles :

- Reporters Sans Frontières : « Guide pratique de sécurité des journalistes »
- Committee to Protect Journalists : « Safety Kit »
- Dart Center for Journalism and Trauma

« NE JAMAIS MONTER DANS LES TOURS »

De plus en plus de terrains sont de plus en plus risqués, soit. Faut-il pour autant les désertier ? Non, bien entendu. Mais adapter ses pratiques aux nouvelles situations est un impératif. D'autant que la nécessité de journalisme grandit à mesure que l'intuition et la croyance remplacent la réflexion, dans une époque où « *je crois donc je sais* » se substitue volontiers à « *je pense donc je suis* ». « *Y aller* » tête baissée n'est cependant plus d'actualité

et ce qui était jusque-là des habitudes et des réflexes de reporters en zones de guerre ou, plus largement, en terrains hostiles, doit désormais être décliné à des situations dans lesquelles il n'était pas question de précautions spécifiques.

Des rédactions forment désormais leurs équipes à ces enjeux car il n'est pas question de se replier mais bien d'aborder avec davantage de conscience, de vigilance, d'aptitudes ces zones à risques. Bref, d'être préparé, prudent, attentif et, en résumé de gérer le risque.

Cette gestion, Gaëtan Vannay la place au cœur de la formation qu'il dispense. Journaliste pendant près de 20 ans et reporter en terrain hostile, il forme et conseille celles et ceux qui couvrent des faits ou mouvements de société en Belgique et dans d'autres pays européens et sont désormais confrontés à des risques jusqu'il y a peu quasiment absents ou limités à des contextes dont la violence est intrinsèque au sujet traité (le hooliganisme est cité en exemple par le formateur).

« *Avant tout, précise le journaliste suisse, il faut comprendre qu'il existe des méthodes et réflexes à avoir pour analyser les risques, des techniques de gestion de ces risques, des mécanismes de fonctionnement du cerveau aussi, qui s'appliquent dans tout contexte dit "à risques", de la zone de guerre au "coin de*



Getan Vannay, ici en formation AJPro. Photo AJP.

Suite en [page 6](#)

« NE JAMAIS MONTER DANS LES TOURS »

Suite de la page 5

la rue", mais à des degrés divers et en intégrant évidemment des variables différentes. Ces outils sont nécessaires pour gérer ce qui arrive et de décider ce qui va être la meilleure attitude à avoir ». « Mais, poursuit-il, il n'y a pas de réponse toute faite, cela doit nécessairement être adapté à la situation. Concrètement, avant de traverser une route : on regarde à gauche et à droite, mais on redouble d'attention si on entend un bruit de véhicule, on

change notre attitude. C'est ce même type de réflexe, de mécanismes de protection, qu'il faut conscientiser et appliquer dans des situations de travail pour lesquelles cela ne constitue pas encore une habitude ».

Cas concret : comment réagir à une interpellation verbale virulente doublée d'une posture physique menaçante ? Réponse : « Tout dépend du contexte. Est-ce au sein d'une foule ? Est-ce une personne seule dans la rue parce qu'elle a remarqué la présence de journalistes ? Dans ce dernier cas, il faut privilégier l'individualisation et

l'humanisation. L'individualisation pour soi-même si la personne s'en prend à un concept, le journalisme ou les journalistes, ou à un média, en lui montrant que l'on est un être humain même si l'on fait partie d'une société et on tente de créer un dialogue. Humanisation pour la personne elle-même en la questionnant sur l'image qu'elle est occupée à donner d'elle-même et en demandant si c'est ça, un agresseur, qu'elle souhaite être. C'est le même mécanisme qui s'applique là comme sur les réseaux sociaux : les gens peuvent être très courageux pour vous insulter via écrans interposés, des propos qu'ils ne tiendront pas ou des attitudes qu'ils tempéreront dans la vraie vie quand nous sommes dans l'humanisation et l'individualisation. Après, si cela ne fonctionne pas, la fermeté du style "je n'entre pas là-dedans, je continue mon travail" est une option. Surtout, veiller à ne pas "monter dans les tours". Je résumerai : empathie, courtoisie, fermeté. » Et si c'est dans une foule ? « Avant tout, il faut questionner l'intérêt réel de s'y trouver. N'y a-t-il pas de possibilité de couvrir l'événement sans risquer de se trouver pris dans un mouvement de foule, de s'exposer à l'effet de foule, d'être potentiellement pris à partie ? Si la raison d'y entrer est bonne, elle doit être mise en balance avec le risque qui sera lié à la nature de l'événement, le type de personnes présentes, leurs attitudes, la situation précise au moment où je souhaite m'enfoncer dans la foule... Et la personne qui évalue le mieux ce risque est la personne présente sur place. »

Le conseil fondamental, à côté des précautions et attitudes à envisager en fonction de chaque cas d'espèce, serait donc de mesurer les risques et de les réévaluer constamment dans l'action. La vigilance doit donc remplacer une certaine insouciance, que l'on peut regretter certes, mais qui semble bien ne plus être la plus appropriée. Et tant mieux si les précautions s'avèrent, au retour à la rédaction, avoir été superflues, mais on ne saura jamais si elles l'étaient ou non. Ne s'est-il rien passé parce qu'il devait en être ainsi, ou parce que les bonnes analyses de risques et les bonnes mesures de protection ont été prises ?

G.M.

Sur les formations : gaetan.vannay@gmail.com ou via LinkedIn. AJPro organise des formations à la sécurité avec Gaëtan Vannay depuis plusieurs années. info@ajpro.be

LES ETATS TEMPORISENT, L'UE S'ACTIVE

L'érosion constante de la liberté de la presse en Europe ne semble guère inquiéter les Etats. Les initiatives publiques restent rares et peu coordonnées. Face à la passivité des gouvernements, l'Union européenne planche sur une Recommandation sur la protection des journalistes. Le plan, soumis à consultation, sera présenté en septembre. Ce n'est pas un hasard: pour la première fois dans son histoire, en décembre, la Commission européenne a présenté une approche intégrée et à long terme des médias européens, y compris leurs développements numériques, en se fondant sur "leur rôle essentiel pour la démocratie". Concrètement, elle s'articule autour d'un Plan d'Action de l'UE pour la Démocratie et d'un Plan d'Action de l'UE pour les Médias et l'Audiovisuel. Présenté par la Vice-Présidente de la Commission, Věra Jourová, le Plan d'Action pour la Démocratie comporte une Recommandation qui détaillera les mesures à prendre, au niveau national, pour mieux protéger les journalistes et en particulier les femmes journalistes, devenues une cible privilégiée sur les réseaux sociaux.



Věra Jourová. Photo : Parlement européen

Il est question, notamment, d'appeler à mettre en place des lignes d'appels urgents, afin d'offrir une assistance aux journalistes menacé-e-s ou en difficulté, de leur offrir du soutien juridique et pratique, d'augmenter l'offre de formation, par exemple sur la cybersécurité, mais aussi de former les forces de maintien de l'ordre aux standards européens de liberté de la presse. En parallèle, l'UE continuera à financer des projets pilotes qui offriront de l'assistance juridique ou des refuges temporaires aux journalistes qui en ont besoin.

Rien de bien neuf, puisque ces dispositifs sont déjà préconisés par la "Recommandation du Conseil de l'Europe pour la Protection du Journalisme et la Sécurité des Journalistes et Autres Acteurs des Médias", signée par les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Mais quatre ans après son adoption, à peine quelques pays (Pays-Bas, Suède, Italie...) ont mis en pratique ces mesures.

La Fédération Européenne des Journalistes (FEJ) a régulièrement dénoncé l'hypocrisie des Etats, qui signent de grandes déclarations en faveur de la liberté de la presse, mais rechignent à prendre les mesures qui renforceraient effectivement la capacité des journalistes à faire leur travail dans de meilleures conditions.

La Commission européenne a également promis de lancer une "initiative", avant la fin de l'année, pour lutter contre les procédures judiciaires-bâillons (SLAPP) qui visent à faire taire les journalistes.

« J'ai eu l'attention attirée par ce phénomène après avoir discuté avec l'un des fils de la journaliste maltaise assassinée Daphne Caruana Galizia », commentait Věra Jourová, le 10 mai. « Elle faisait face à 47 poursuites judiciaires à son encontre, à Malte et à l'étranger, au moment de son assassinat. Nous devons agir contre cette instrumentalisation de la justice ». Reste à voir si la Commission proposera une directive contre ces procédures abusives.

Ricardo Gutiérrez